

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 7

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tandis que chez l'autre les feuilles sont grossièrement divisées et les fruits de forme ronde, de teinte écarlate et vénéneux. L'une et l'autre espèces habitent la forêt, mais surtout les lisières où, en des endroits bien exposés, elles atteignent 2—3 m. de hauteur. Dans ces stations, on voit leur feuillage se mélanger harmonieusement avec celui du hêtre, du noisetier, du chêne, etc., espèces qui toutes ensemble, constituent ces rideaux touffus, parfois impénétrables, qui séparent la forêt de la prairie.

Les sureaux ! Voilà des arbrisseaux qui ont tôt fait d'occuper une localité déshabillée de ses arbres. Quelle puissance de végétation n'y a-t-il pas chez ces végétaux qui dressent hardiment vers le ciel leurs rameaux remplis de moelle spongieuse. L'espèce dite sureau hièble (*Sambucus Ebulus*) est herbacée et répand une odeur très désagréable. Des deux autres espèces, l'une donne des baies rouges, l'autre des baies noires dont on fait de savoureuses confitures. Par contre, les fruits du sureau rouge sont d'une acidité féroce et une personne que j'ai connue, qui avait tenté d'en faire du vin, ne renouvela pas son essai. Dans le Jura, le sureau noir ne dépasse guère l'altitude de 1000—1100 m.; la Vallée de Joux ne le compte pas au nombre de ses espèces indigènes.

L'automne est pour nos trois groupes de végétaux une époque glorieuse, car c'est l'heure à laquelle ils se drapent dans l'éclatante parure de leurs fruits mûrs, où le rouge domine. C'est alors qu'au sein de la sylve dépouillée de ses feuillages se profile, dans une splendeur rutilante, le tableau des sureaux rouges, des viornes obier, des chèvre-feuilles rouges et des Alpes, chargés de leurs fruits, tableau complété par celui des sorbiers et autres végétaux parés d'écarlate. Ah ! qu'en ce moment, la forêt est belle et chère à ceux qui la parcourent pour leur devoir ou leur plaisir. La forêt, si elle est utile à l'homme par ce qu'elle produit, elle l'est davantage encore par les pensées, les sentiments nobles et idéals qu'elle lui inspire, du moins à ceux qui sont sensibles à la beauté, au charme de ses divers aspects. *Sam. Aubert.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent

Séances des 9 avril et 1^{er} mai 1943, à Zurich

1^o *Mutations*. Ont été admis comme *nouveaux sociétaires* :

- MM. *Blumer Ernest*, ingénieur forestier, à Glaris ;
- Hablützel Jean*, ingénieur forestier, à Vilchingen ;
- Hunzinger W.*, D^r rer. pol., à Bâle ;
- de Morsier Alex.*, D^r en chimie, à Bâle ;
- Weymuth H.* D^r, greffier du tribunal, à Regensberg.

2^o On établit l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 avril de notre Société, en présence du comité d'initiative formé ad hoc.

3° Monsieur le professeur *W. Schädelin* s'est fort aimablement déclaré prêt à assumer la rédaction de la brochure destinée à orienter le public sur l'importance de la forêt. Pour lui permettre la mise sur pied d'un ouvrage bien coordonné, l'aide de collaborateurs éventuels est abandonnée complètement à son choix.

4° Les allocutions et conférences qui auront lieu, lors de la journée commémorative en l'honneur du professeur *A. Engler* et du cycle de conférences forestières, seront publiées dans un « supplément » de nos périodiques.

5° Dans le cahier d'avril du périodique « *Schweizerische Landwirtschaftliche Monatshefte* », il a été publié un article intitulé : « Baisse du rendement de l'économie forestière suisse », dû à la plume d'un inspecteur forestier communal, et auquel on ne saurait s'abstenir de répondre. Incontestablement, beaucoup des reproches et idées qui y sont développés ne sauraient être appliqués à l'ensemble du personnel forestier suisse.

6° La discussion porta encore sur différentes questions relatives à la journée commémorative en l'honneur du prof. *A. Engler* et de la future fête du centenaire.

Sarnen, le 3 juin 1943.

Le secrétaire : *W. Omlin*.

COMMUNICATIONS

Contre la frayure du chevreuil

Chasseurs ou protecteurs de la nature, les forestiers cherchent depuis longtemps un moyen sûr de rendre le chevreuil inoffensif en forêt. Ce but sera difficilement atteint, car tant que nous aurons des chevreuils, nous aurons la *frayure*. Ainsi le veut la nature.

Dès l'âge de deux ans, le chevreuil mâle porte deux petites dagues, il devient broquart et ensuite, chaque année en décembre, ses bois tombent. Le « refait » reste en velours jusqu'en mars. C'est alors que le chevreuil, pour se dépouiller, frotte ses cornes aux jeunes arbres. Le bois étant en sève, les dommages sont parfois considérables.

Ce qui nous cause le plus de déception, ce n'est pas de voir de jeunes arbres abîmés, c'est de constater que ce sont généralement ceux plantés avec grand soin, et auxquels nous donnons une valeur particulière, qui sont atteints.

Cette première constatation doit nous conduire à la conclusion pratique que nous ne devons et nous ne pouvons protéger qu'un nombre limité de sujets. Pour préciser, notons aussi que, vu sa taille, le chevreuil n'endommage la tige des arbres qu'entre 30 et 80 cm. au-dessus du sol. D'autre part, le diamètre maximum de l'arbre atteint doit être en relation avec l'écartement des cornes. Généralement, les tiges de plus de 10 cm. de diamètre ne sont plus lacérées. C'est surtout sur les jeunes plants que l'on constate les dommages.